Province de Québec Municipalité de Bristol Le 4 avril 2022

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 4 avril 2022 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

(22-04-28) Il est proposé par le conseiller Greer que les minutes de la réunion du 7 mars soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-29) Il est proposé par la conseillère McDonnell d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-30) Il est proposé par le conseiller Greer de demander les documents d'appel d'offres à Kim Lesage, ingénieure civile pour la MRC de Pontiac, pour le pavage d'une section de 0,6 km sur le chemin Cemetery de l'avenue Phyllis à l'avenue White. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-31) Il est proposé par le conseiller Graham que nous autorisions Beaudry Bertrand, à poursuivre les démarches légales pour assurer le respect du règlement de nuisance # 306 à la propriété identifiée comme le lot 5 800 860. Dans un premier temps, par l'envoie d'une mise en demeure aux propriétaires exigeant le nettoyage de la propriété et l'extermination du problème de vermine dans un délai maximal de 10 jours. Dans un deuxième temps par l'envoie d'une requête introductive d'instance, si les propriétaires ne se sont pas conformes à la demande dans le délai prescrit. La requête donnant le pouvoir à la municipalité de résoudre le problème et de réclamer les dommages et frais ainsi engagés. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-32) Il est proposé par la conseillère Crawford d'adopter les états financiers 2021 tels que présentés par Connelly & Koshy. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-33) Matériel de formation bilingue pour pompiers

ATTENDU QUE selon les données tirées du recensement de 2016, 59.4% de la population du Pontiac a l'anglais comme première langue officielle parlée et 42.4% de cette même population est unilingue anglophone;

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie du territoire sont composés de personnes issues de cette communauté anglophone;

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (S-3.4, r. 1) exige qu'un pompier soit titulaire du certificat Pompier I décerné par l'École nationale des pompiers du Québec si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 25 000 personnes;

ATTENDU QUE depuis le 1er juillet 2021, la formation *Prévention des impacts psychologiques chez les pompiers* fait partie intégrante de la formation Pompier I;

ATTENDU QU' attendu qu' il est nécessaire de suivre cette formation pour réussir le programme Pompier I et de ce fait, devenir membre actif du SSI et ainsi assurer la protection des citoyens du territoire et le respect des exigences du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC;

ATTENDU QUE cette formation, au même titre que la formation portant sur les *Règles d'utilisation du feu vert clignotant*, n'est pas disponible en anglais;

ATTENDU QUE l'École nationale des Pompiers du Québec ne prévoit pas traduire ces formations pour les pompiers anglophones du Québec;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC de Pontiac recommande au conseil régional d'adopter une résolution déclarant son désaccord avec la non-traduction des formations offertes par l'École Nationale des pompiers du Québec;

ET RÉSOLU QU' il est proposé par le conseiller Greer que la Municipalité de Bristol collabore avec le Conseil régional demande à l'École nationale des pompiers de traduire les formations *Prévention des impacts psychologiques chez les pompiers et Règles d'utilisation du feu vert clignotant* pour les pompiers anglophones du Québec. Il est également résolu que la présente résolution soit transmise aux autres MRC du Québec pour appui, au ministère de la Sécurité publique du Québec et au député de Pontiac, André Fortin. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-34) Autorisation pour sablière

ATTENDU QUE l'octroi de cette autorisation est conforme à nos règlements;

ATTENDU QUE le terrain n'est pas viable à des fins agricoles mais sera rendu viable après l'extraction du sable;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficiera du Fonds d'entretien des chemins;

EN CONSÉQUENCE la municipalité accepte l'autorisation pour une sablière sur la propriété identifiée comme étant le lot 5 801 478 tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-35) Subdivision

ATTENDU QUE cette propriété fait déjà partie des terrains déstructurés;

ATTENDU QU' une entente a été conclue pour un chemin d'accès;

ATTENDU QUE l'octroi de cette subdivision augmenterait la valeur de la propriété et donc les revenus de taxation;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact pour cette propriété au niveau de la zone inondable;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Kilgour de recommander que le Conseil appuie le projet de lotissement pour la propriété identifiée comme étant le lot 5 800 822 tel que présenté. Adoptée. Le maire s’abstient de voter.

(22-04-36) Il est proposé par la conseillère Kilgour d'accepter la candidature de Nancy York comme nouveau membre du comité d'urbanisme. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-37) Site des Laboratoires Nucléaires Canadiens

ATTENDU QUE la municipalité de Bristol est l'une des 18 municipalités situées à l'intérieur de la MRC de Pontiac. Nos résidents profitent d'une riche histoire de peuplement le long des rives de la rivière des Outaouais. Environ 17 Km de notre municipalité touchent le rivage de la rivière des Outaouais. En plus de la myriade d'activités qui impliquent le majestueux Ottawa, toutes les municipalités en aval utilisent la rivière des Outaouais comme

principale source d'eau potable. Les trois villes d'Ottawa, Gatineau et Montréal tirent leur eau potable de la rivière des Outaouais.

Cette lettre est rédigée pour s'opposer à l'emplacement du site d'élimination des matières radioactives par les LNC, les Laboratoires Nucléaires Canadiens, en grande partie maintenant un consortium de sociétés multinationales comprenant SNC Lavalin et Fluor, basée au Texas. Il est alarmant que le préfet de la MRC de Pontiac, les maires des municipalités et l'Assemblée des Premières Nations n'aient pas été consultés ou engagés sur l'emplacement de ce site d'enfouissement potentiellement dommageable ;

ATTENDU QUE les experts dans le domaine, dont le Dr Ole Hendrickson, scientifique et résident du comté de Renfrew, condamnent le projet proposé. M. Hendrickson a déclaré que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (ci-après appelée CCSN) n'a pas évalué le projet d'une manière objective et scientifiquement crédible. L'intention de ce projet est essentiellement d'abandonner 1 000 000 mètres cubes de déchets radioactifs au bord de la rivière des Outaouais. Aucune étude d'impact sur le fleuve et les espèces aquatiques en péril ni d'étude d'impact sur les milieux humides entourant le site n'a été réalisée. Le site d'enfouissement est situé sur le flanc d'une colline et entouré sur trois côtés par des terres humides qui se déversent directement dans la rivière des Outaouais. Les preuves montrent que la nappe phréatique est à quelques centimètres sous la surface et que le substratum rocheux est fortement fracturé. Le site de confinement proposé serait sur le territoire algonquin non cédé;

ATTENDU QUE le cobalt 6 à faible concentration, le tritium, le carbone-a4, les dioxines, les PCB, l'amiante, le mercure, l'arsenic, le plomb et jusqu'à 80 tonnes d'uranium seraient éliminés dans cette décharge. Ajoutez à cela 4 types de plutonium, l'un des matériaux les plus dangereux pour l'homme s'il est ingéré ou inhalé et le potentiel de malformations congénitales, de dommages génétiques et de cancers est gonflé de façon exponentielle;

ATTENDU QUE le type de confinement proposé pour ces déchets dangereux qui pourraient rester radioactifs pendant 100 000 ans est une technologie de type décharge qui n'est jamais destinée à être utilisée pour des déchets radioactifs. Pour compliquer encore les choses, un monticule qui se dresserait à 60 mètres au-dessus du sol pourrait être davantage impacté par les matières radioactives perturbées par des facteurs environnementaux tels que le vent, la neige et l'érosion. Même le plutonium qui peut rester radioactif pendant 100 000 ans serait collecté et stocké dans cette décharge. Une telle décharge ne devrait jamais être située à proximité d'une source d'eau comme c'est la proposition de ce confinement et, selon Charbonneau, physicien travaillant au Ralliement Contre la pollution Radioactive, cette proposition « est simplement une proposition insensée qui n'est pas conforme aux normes prévues. du tout".;

ATTENDU QU' en tant que société, nous sommes tous conscients des tragédies d'une collecte défectueuse de matières dangereuses et des ramifications de permettre à des consortiums d'entreprises de profiter au détriment de la santé des êtres humains et des environnements dont nous prenons soin. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol appuie entièrement la résolution de préoccupation partagée par la MRC de Pontiac et l'Assemblée des Premières Nations;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham que la municipalité de Bristol a adopté à l'unanimité une résolution exhortant le gouvernement fédéral à déplacer le site proposé de la NSDF loin de la rivière des Outaouais, comme l'ont suggéré les experts. Adopté. À l'unanimité.

(22-04-38) Il est proposé par la conseillère McConnell de faire un don à la collecte de fonds de 350 $ à l’école McDowell. Adoptée. Le maire et le conseiller Graham s’abstiennent de voter.

(22-04-39) Il est proposé par la conseillère Crawford de faire l'achat d'un four double de la marque Frigidaire pour remplacer le four existant du centre communautaire, au montant de 3 444 $, taxes en sus, selon la soumission fournie par G & D Appliance Repair. De plus, pour demander une extension de garantie supplémentaire de 2 ans, pour une garantie totale de 3 ans sur le produit. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-40) Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham de faire un don de 200 $ au Jamboree du Club Lions de Shawville. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-41) Il est proposé par le conseiller Greer de commander 1 palette de 72 composteurs d'Algreen Home and Garden au coût de 5 709,15 $, incluant les taxes et le transport et chargera 50 $ pour chaque contribuable qui désire en acquérir un par l'intermédiaire de la municipalité. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-42) Il est proposé par le conseiller Graham que nous désignions les 2 parcours suivants pour le Quad Club pour 2022:

Route du Nord: à partir de l'extrémité est du chemin Tenth Line, au nord du chemin Ragged Chute, puis à l'ouest du chemin Twelfth Line jusqu'au chemin Bristol-Clarendon.

Route du sud: départ à l’est du chemin Gold Mine sud, à l’ouest du chemin Bristol Mines, au sud du School Road, puis à l’ouest du chemin Keon, continuer sur le chemin Second Line, au nord du chemin Wharf, à l’ouest du chemin Aylmer, au nord du chemin Bristol, puis traversant la route 148 jusqu’au chemin Ragged Chute. Continuez vers l'ouest sur le chemin Fifth Line ouest, vers le nord sur chemin Bristol-Clarendon, vers l'est sur le chemin Sixth Line ouest, vers le nord sur le chemin Magic, puis vers l'ouest sur le chemin Eighth Line jusqu'au chemin Bristol-Clarendon. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu’il y a des credits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

_____

Christina Peck

(22-04-43) Il est proposé par la conseillère McConnell que les factures totalisant 159 530,44 $ soient payées pour le mois de mars. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-44) Il est proposé par la conseillère Crawford d'accepter les états financiers pour le mois de février. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-04-45) Limites des commissions scolaires francophones

ATTENDU QUE les limites de la commission scolaire ont récemment changé pour la commission scolaire française, ce qui a obligé les élèves de la municipalité de Bristol qui étaient auparavant admissibles à fréquenter l'école à Quyon, à devoir maintenant fréquenter l'école à Campbell's Bay, ce qui a créé de l'anxiété pour les élèves en raison de trajets en autobus prolongés;

ATTENDU QUE les élèves individuels qui résident à l'extérieur du territoire du CSSPO et qui souhaitent fréquenter l'école à Quyon doivent demander une considération extraterritoriale à chaque nouvelle année scolaire, sans garantie de sélection, même si un frère ou une sœur fréquente;

ATTENDU QUE ces modifications frontalières pourraient potentiellement amener les acheteurs potentiels à acheter des résidences dans une autre municipalité en raison de ces changements de réglementation;

ATTENDU QUE cela pourrait potentiellement réduire l'inscription d'élèves francophones dans les écoles françaises qui s'inscriront dans les écoles anglaises pour éviter le temps de transport supplémentaire;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère McConnell de demander aux commissions scolaires de modifier leurs limites pour être plus inclusives et indulgentes pour les élèves résidant dans la municipalité de Bristol. Adoptée. A l'unanimité.

(22-04-46) Il est proposé par le conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

_____ _____

Brent Orr, maire Christina Peck, directrice générale